

Année universitaire 2019 / 2020

ATTESTATION DE DEBUT DE STAGE Confirmation of arrival

A FAIRE COMPLETER DES L'ARRIVEE DANS L'ETABLISSEMENT / ENTREPRISE
D'ACCUEIL ET A DEPOSER SUR LE PORTAIL DE MOBILITE DANS LE
FORMULAIRE 2
Programme de mobilité :

□ Europe STAGE Erasmus+ □ Europe stage MobiCentre □ Hors Europe stage MobiCentre Les dates indiquées doivent correspondre à <u>votre 1^{er} jour de présence</u> dans l'établissement pour la date de début de séjour et à votre dernier jour de présence dans l'établissement d'accueil (ex. : fin de la période d'examens, de cours, et non votre date effective de départ) pour la date de fin de séjour.	
ORGANISME D'ACCUEIL / HOST INSTITUTION	
Nom de l'organisme/Name of institution :	
Code Erasmus/Erasmus Code (si applicable / if relevant) :	(exemple : E MADRID18)
Pays/Country:	
ATTESTATION / CERTIFICATE	
« Nous confirmons que Mme /M	
Effectue un stage dans notre établissement / entreprise	
du / from/20au / to/20/20».	
☐ Stage rémunéré : Montant The placement is paid : Amount	☐ Stage non rémunéré The placement is not paid
Lieu / Place :	Date / Date :
Nom et statut de la personne autorisée dans l'établissement	
Signature / Signature :	
Cachet de l'établissement / entreprise : Stamp of the institution / compant	
TO BE FILLED IN BY THE STUDENT FROM UNIVERSITY OF ORLEANS	
Je, soussigné(e) reconnais avoir pris connaissance des dates cidessus mentionnées, qui seront portées sur mon Contrat de Mobilité Etudiant et détermineront la durée de mon séjour et les aides financières correspondantes. Une seconde attestation, à déposer sur le portail de mobilité en fin de séjour, permettra le versement du reliquat des aides financières et, le cas échéant, la rectification de la durée réelle du séjour.	

Date et signature originale de l'étudiant(e) :

Cette attestation ne doit comporter aucune rature ou correction au blanc, sauf celles authentifiées avec le cachet de l'établissement / entreprise d'accueil, avec la signature de la personne autorisée.

This certificate shall not contain any erasures or alterations, unless those erasures or alterations have been authenticated by the stamp of the host institution and by the signature of the authorized person.